
AVIS PUBLIC

2022-013

Demande de dérogation mineure no. 2022-001

Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 17^{ème} jour d'octobre 2022 à 20 h, à la salle Socio-Culturelle située au 18 rue du Golf à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2022-001

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent d'un agrandissement dans la marge de recul avant d'une résidence.

Effet de la demande :

La demande a pour effet de permettre un empiètement dans la marge de recul avant étant supérieure à celle autorisée.

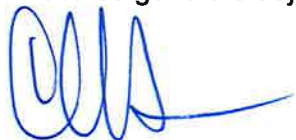
Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est localisé sur le lot 5 148 003 du cadastre du Québec. Il se situe au numéro civique, 18, rue Desbiens à Chute-aux-Outardes.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes, ce 27 septembre 2022

La directrice générale adjointe



Caroline Leclerc-Hovington

